

## Compte-rendu de la commission assainissement Mardi 25 avril au siège de la communauté de communes

**PRESENTS :** M. Julien MERLE, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. OLIVIER SURLES, M. PASCAL CROZET, M. Gérard SANJULLIAN, M. Alain BESUCCO, MME MARIE JOSE AUNAVE  
M. Olivier PROUTEAU, Mme Brigitte LANÇON

**EXCUSES :** M. MAX IVAN, M. HERVE AURIACH, M. Jean Marc PRADINAS

### **1. Point sur les travaux assainissement 2017**

M. MERLE présente le tableau récapitulatif du planning des travaux assainissement pour l'année 2017.

M. MERLE indique que le bon de commande pour le remplacement du pont suceur du clarificateur de la STEP de Camaret-sur-Aigues a été émis à SUEZ pour un montant de 78 000 €TTC. SUEZ va prendre à sa charge le coût de la main d'œuvre et des prestations annexes.

M. SURLES indique des riverains de l'impasse des Mians lui ont signalé des remontés d'eaux usées par temps de pluie sur les parcelles privées. Une demande d'enquête terrain va être faite afin de localiser l'origine du dysfonctionnement.

M. SURLES demande quand seront réalisés les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin des Chasseurs « Lotissement BAMA ». M. PROUTEAU lui répond que l'aménageur a trouvé un accord avec le propriétaire d'une parcelle voisine pour la réalisation d'une servitude en terrain privé et ainsi raccorder le lotissement sur la route de Valbonnettes par une canalisation en terrain privé.

Les travaux sur le chemin de l'Etang sont quant à eux reportés compte tenu du refus sur le dernier permis de construire déposé par M. EYMERIC. Un projet urbain partenarial pourra être envisagé.

M. CROZET indique que la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes va transmettre un courrier à la Communauté de communes afin de savoir si une extension du réseau d'assainissement est toujours envisagée sur le chemin des Bosquets.

M. SANJULLIAN ajoute que la problématique du quartier Saint Paul devra également être étudiée.

### **2. Présentation des cahiers des charges pour la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration et le traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration**

M. MERLE présente les consultations de prestations de service lancées par les services de la Communauté de communes pour lesquelles il a été consulté avant leur publication.

Une consultation pour la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration et le traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration a été lancée le 10 avril dernier avec une remise des offres le 12 mai. Cette consultation a été divisée en 3 lots :

Lot 1 : Gestion et entretien des réseaux d'assainissement collectif

Lot 2 : Gestion et entretien des stations d'épuration

□ Lot 3 : Traitement et valorisation des boues

Mme AUNAVE souhaite connaître le contact à joindre en cas de dysfonctionnement des ouvrages d'assainissement, en dehors des horaires d'ouverture de la Communauté de communes.

M. PROUTEAU lui répond qu'une astreinte va être mise en place au sein du service assainissement. Un planning des astreintes sera communiqué aux maires des communes.

Une consultation spécifique a été publiée pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif et une dernière pour l'hydrocurage préventif.

Une autre consultation sera lancée très prochainement pour la réalisation des branchements et la remise à la cote ou le remplacement de tampons.

### **3. Fixation du montant de la redevance d'assainissement collectif**

M. MERLE présente une simulation tarifaire de la redevance assainissement avec uniquement une part pour la communauté de communes étant donné que ce service sera géré en régie avec des prestations de service.

L'objectif est de ne pas dépasser un prix global de l'assainissement à 3 €/m<sup>3</sup>. Il est proposé une part fixe à 47 € HT/an et une part variable à 2,48 € HT/m<sup>3</sup>.

Les communes de Camaret-sur-Aigues et de Travaillan, dont le contrat de DSP se termine le 31 décembre 2018, conservent une tarification spécifique (part fixe à 47 €HT/an et part variable CCAOP 1,12 €HT/m<sup>3</sup>).

M. MERLE présente également la redevance assainissement projetée pour les usagers non domestiques.

	<b>Proposition SAUR (dans le cadre de la procédure DSP annulée)</b>	<b>Proposition SUEZ (dans le cadre de la procédure DSP annulée)</b>	<b>Situation projetée</b>
<b>Chabert</b>	5 504,00	4 323 €	4 320 €
<b>Friedmann</b>	6 011,00	4 731 €	4 730 €
<b>Cave Moun Pantai</b>	805,00	533 €	530 €
<b>Cave Grand Bois</b>	543,00	321 €	320 €
<b>Cave Damase</b>	442,00	240 €	240 €
<b>Cave Lou Moulin</b>	805,00	533 €	530 €
<b>Cave Mavette</b>	522,00	305 €	300 €
<b>Cave Tourbillon</b>	744,00	484 €	480 €
<b>Cave Vialles</b>	704,00	451 €	450 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 080,00 €</b>	<b>11 921 €</b>	<b>11 900 €</b>

#### **4. Projet de convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement**

M. MERLE transmet aux membres de la commission un projet de convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement étant donné que la SAUR est le délégataire en charge de l'eau potable qui a en charge la facturation.

Il est notamment proposé dans cette convention que « *les produits encaissés pour le compte de la Collectivité lui sont versés dans les conditions suivantes :*

- *Le 15 octobre N au plus tard, la société SAUR verse la totalité des sommes qu'il a encaissées du 1<sup>er</sup> avril N au 30 septembre N ;*
- *Le 15 avril N+1 au plus tard, la société SAUR verse la totalité des sommes qu'il a encaissées du 1<sup>er</sup> octobre N au 31 mars N+1. »*

Il est également proposé à la SAUR une rémunération de **1 € HT** par facture émise et **1,50 € HT** par facture spécifique (ex : facturation des usagers non raccordés à l'eau potable mais raccordé à l'assainissement).

Ce projet de convention sera transmis à la SAUR pour obtenir ses observations éventuelles.